

DEC122314INSB

Décision portant nomination de M. Martin Crespi en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Martin Crespi, Directeur de Recherche(DR1) est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi de la section 23.

Pour l'exercice de cette mission, M. Martin Crespi demeure affecté à l'Institut des sciences du végétal (UPR2355) situé à Gif sur Yvette.

Article 2

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012 M. Martin Crespi, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

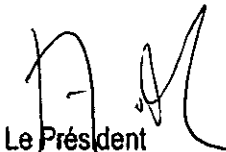
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation IDF Sud (DR4).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/09/12


Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90